

# LIGNES MONTAINES

[mairie.montignelesrairies@wanadoo.fr](mailto:mairie.montignelesrairies@wanadoo.fr)

Bulletin trimestriel. Directeur de publication : M. le Maire. Réalisation : commission communication. Distribution : conseil municipal. Dépôt légal : à parution. Imprimé par la mairie en 200 exemplaires.

## Le mot du maire

Afin d'honorer et valoriser le civisme, la Fédération des Anciens Maires et Adjointes de France, en partenariat avec l'Association des Maires de France, organise un concours national intitulé « Les Mariannes », qui récompense, à chaque élection municipale, les communes où le taux de participation a été le plus élevé.

A l'occasion des élections municipales de 2020, notre commune a été lauréate de ce concours, dans la catégorie de 251 à 500 inscrits (liste électorale) et recevra une plaque commémorative. Le Conseil Municipal adresse toutes ses félicitations aux électeurs de Montigné-lès-Rairies et les encourage à poursuivre ce bel élan de civisme à l'occasion des prochaines élections présidentielles.

Après un été plutôt timoré, voici venir l'automne et sa cohorte d'activités (rentrée scolaire, vendanges, cueillette des pommes, ensilage etc...). La pandémie COVID 19 semble régresser mais nous devons toujours rester très vigilants.

Cependant, nous avons bon espoir de pouvoir, enfin offrir aux seniors Ignémontains la joie de se retrouver pour le traditionnel repas des aînés et permettre à la jeunesse Ignémontaine de se divertir le temps d'un spectacle de Noël.

Le Centre Communal d'Action Sociale et la Commission Enfance Jeunesse travaillent sur ces deux événements. Pour l'instant, aucune date n'a été retenue. Notre village accueillera le Comice Agricole de l'ancien canton de Durtal le 03 septembre 2022.

Pour éviter toute confusion, je vous rappelle que le comité d'animation « les petites mains » à Montigné-lès-Rairies n'agit plus en tant que Comité d'animation de notre commune.

Il est remplacé par une commission municipale dont la présidente est Madame Varlet.

*Gérard Chassoulier*

Bien chaleureusement,

### Consommons nos produits locaux !



La consommation de produits locaux présente de multiples avantages : Elle permet aux producteurs d'être mieux rémunéré et de conserver ce contact humain avec les acheteurs. Consommer local c'est privilégier les circuits courts et donc préserver la qualité de nos aliments (vitamines, minéraux, saveurs).

Ce mode de consommation nous invite à diminuer l'usage de la voiture et limite les émissions de CO2 en réduisant le transport et par conséquent préserve l'environnement.

A Montigné-lès-Rairies, nous pouvons acheter des pommes bio directement à la ferme chez Anne Monier. De plus nous avons le miel bio des Ruchers de la Terre Ferme qui est en vente dans différents magasins bio à la Flèche et Angers et à l'AMAP de Chambiers.

Les « locavores\* » peuvent remplir leurs paniers à l'AMAP de Chambiers. Cette Association pour le Maintien d'une agriculture paysanne propose pain, légumes, œufs, miel, pommes, farine, poissons agrumes et poulets.

Une autre possibilité est de commander directement en ligne sur le site internet de « Mangeons loc'als\* ».

A vos assiettes !

\*Née dans le contexte de la Covid-19 pour soutenir les producteurs de la communauté de communes, cette association propose les produits de douze producteurs locaux.

*Consommateurs de produits locaux.*

Le jardin du presbytère a eu le plaisir d'accueillir le vendredi 8 juillet la première édition du Monti' Marché.

Exposants, artisans, commerçants et visiteurs ont été nombreux au rendez-vous. Chacun a pu profiter de ce magnifique moment de convivialité et de bonne humeur, autour de l'orgue de barbarie de Geneviève, des stands de grillades-frites, crêpes et buvette.

Un grand merci à la commission animation municipale menée par Catherine Varlet et aux nombreux bénévoles qui ont contribué à ce beau succès.

Vivement la prochaine édition...



### Montigné-lès-Rairies participe aux frais de cantine de vos enfants :

Le conseil municipal de votre commune a décidé de participer aux frais de cantine scolaire pour l'année 2020-2021 à raison de 0,48€ par repas et pour tous les élèves des écoles publiques et privées (maternelles et élémentaires) domiciliés sur notre commune.

Le paiement s'effectue une fois que toutes les factures émanant de l'organisme de cantine sont réglées. N'hésitez pas à contacter la mairie pour de plus amples informations au 02.41.32.50.54.

NB : Pour les enfants fréquentant l'école « les Hirondelles » aux Rairies, la participation municipale de 0,48€ par repas et par élève est déduite automatiquement des factures émises par la Mairie des Rairies.

**Cathy Varlet, une ignémontaine engagée pour sa commune, ses habitants mais aussi pour sa planète.**



*Cathy (Présidente de la commission des fêtes) et Heleen (conseillère municipale) au jardin du presbytère à l'occasion du Monti'marché du 9 juillet 2021.*

Originaire de Durtal, Cathy, Daniel et leurs deux enfants habitent Montigné-lès-Rairies depuis 2010.

Montigné et ses coins de nature sont un vrai coup de cœur pour la jeune fille alors qu'elle venait y suivre des cours d'anglais pendant son adolescence.

Moins occupée qu'auparavant, notre nouvelle présidente de la commission des fêtes s'engage et se rend disponible pour rassembler les ignémontains/ ignémontaines, donner des idées et organiser des projets de toute nature !

## **Une Personnalité haute en couleurs !**

Au premier contact, Cathy se démarque par son franc-parler, sa personnalité enjouée et ses qualités humaines. Elle sait captiver l'attention des gens qui se trouvent autour d'elle, mais surtout transmettre l'essentiel, la joie, la bonne humeur : *« Rendre sa vie extraordinaire avec des choses ordinaires me semble tout à fait normale »*

## **Le social et l'animation au cœur de tout...**

Issue d'une famille très investie dans le monde associatif local : (théâtre, musique, dessin) et fille d'un artiste photographe qui tenait une boutique dans la commune de Durtal. Cathy se tisse une fibre sociale et artistique au gré des années et a en quelque sorte été éduquée par tout un village.

C'est donc naturellement que ses choix professionnels se portent sur le domaine social et de l'animation.

Autour de la vingtaine, malgré une scolarité un peu chaotique, Cathy se forme dans une école de la capitale au cours de laquelle elle obtient un Brevet d'État d'Animatrice.

Par la suite elle fit ses premières armes au centre aéré de Durtal : *« C'était mon premier labo où j'ai découvert ce qu'était un rire d'enfant »*

Motivée par l'envie d'être encore plus utile pour les autres, Cathy s'engage plus tard dans la voie de l'insertion sociale puis de l'animation en milieux sensibles comme animatrice de rue. *« Dans ces métiers, Le « must » c'est de pouvoir révéler ce qu'il y a de mieux chez les autres ».*

## **L'Écologie son cheval de bataille,**

Sensible à la nature et touchée comme nous tous par le réchauffement climatique, l'épuisement de nos ressources, Cathy et sa famille adopte un mode de vie visant un meilleur équilibre entre l'homme et son environnement (auto construction de sa maison en bois, récupération de matériaux, toilette sèche, jardin en permaculture...).

Engagée dans ce combat, elle tiendra d'ailleurs une rubrique écologie sur une de nos ondes radio (radio-G). Elle y exprimera son point de vue et proposera des solutions simples et à portée de tous pour changer notre trajectoire.

# INFO INTOX

Informations extraites du site officiel du gouvernement.

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/>

## Femmes au volant, mort au tournant ! Info ou intox ?

**Info** ! Dans neuf accidents mortels sur dix, le conducteur est un homme. Lesquels, selon le bilan de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) représentent 3/4 des personnes tuées. Si les responsabilités présumées dans les accidents corporels sont voisines (45% pour les conducteurs et 42% pour les conductrices), on constate une forte prédominance des hommes en cas de blessures ou d'accidents mortels (77%).

## "Boire un café permet d'accélérer l'élimination de l'alcool." Info ou Intox ?

**Intox** ! Aucun produit ne permet d'éliminer l'alcool plus vite, seul le temps le permet en fonction de la quantité absorbée, de la morphologie et du sexe. 95% de l'alcool consommé est éliminé par le foie à la vitesse de 0,1 à 0,15 g/l/heure.

## Le passage au feu orange est autorisé. Info ou Intox ?

**Intox** ! Article R412-31 du Code de la route. Vous devez obligatoirement vous arrêter au feu orange, sauf si cela doit vous conduire à un danger.

## Les conducteurs de plus de 70 ans vont devoir apposer un macaron "S" pour "Sénior" à l'arrière de leur voiture. Info ou intox ?

**Info** ! Contrairement à une idée diffusée sur les réseaux sociaux, il n'est pas envisagé de rendre obligatoire l'apposition d'un macaron « S » à l'arrière des voitures conduites par des personnes de plus de 70 ans. Les personnes âgées ont moins d'accidents que les autres classes d'âge mais ces accidents sont plus graves du fait de leur plus grande vulnérabilité physique à des chocs de violence égale. Avec le temps, les aptitudes nécessaires aux déplacements se modifient mais cette évolution est très variable d'une personne à une autre. Il est donc conseillé à tous les conducteurs de consulter régulièrement un médecin pour vérifier leur état de santé et adapter leur conduite si nécessaire. De simples changements d'habitudes et des aménagements du véhicule permettent le plus souvent de préserver la faculté de conduire et de réduire les risques d'accident.

## On peut perdre tous ses points en une seule fois. Info ou intox ?

**Info** ! Pour les permis probatoires : un jeune conducteur ne disposant d'un capital que de 6 points (permis probatoire) peut perdre tous ses points d'un seul coup.  
**Intox** ! Pour les usagers qui ne sont plus en permis probatoire : les 12 points de leur permis ne peuvent être retirés en une seule fois. Le nombre maximum de points pouvant être retirés à un instant T est fixé à 8, même si la somme des infractions constatées dépasse ce nombre.